

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 janvier 2018

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni le mardi 23 janvier 2018, à 20h30, à la mairie, sous la présidence de Michel BOIVIN, maire.

Étaient présents : Anne-Marie DAUVIN, Christian GOUX, Sylvie LAVILLE, Danielle LEBARBIER, Valérie RENOUF, Béatrice RIBES, Jean-Claude LECONTE, Alain MARIE, Christian MONTCUIT, Charly SAUSSAYE.

Absents excusés : Sonia BAUDOUIIN, Mélanie DAUVIN, Jessica DEVÉ, Valérie FRÉMOND (procuration Michel BOIVIN), Thierry MOURLON, Raymond ROBIN (procuration à Christian MONTCUIT).

I. Élection du secrétaire

Béatrice RIBES a été élue secrétaire.

II. Procès-verbal de la séance du mardi 12 décembre 2017

Il est approuvé à l'unanimité.

III. Rapport annuel 2016 sur le prix et la qualité de l'eau potable établi par le SDeau50

Christian GOUX, maire-adjoint, présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, établi par le SDeau 50 et transmis par le SIAEP de Saint-Malo-de-la-Lande.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le rapport susvisé.

IV. Étude d'extension du réseau d'assainissement à la plage sud

Jean-Claude LECONTE, maire-adjoint, rapporte au conseil municipal sa décision d'installer un réseau d'assainissement public à la plage sud en partenariat avec la commune d'Agon-Coutainville.

Il rappelle également que deux voies étaient possibles, par la dune jusqu'à la corniche du Senéquet ou par la route départementale jusqu'aux Landelles.

Il indique que, pour des raisons de faisabilité technique, financière et environnementale, c'est la solution au travers des dunes qui a été retenue.

Il montre ensuite l'avant-projet, son plan et son coût (471 600 € TTC) avec 40% de subventions. Il indique que le financement restant à la charge des deux communes pourrait reposer sur la fréquentation.

Le maire suggère une autre clé de répartition, plus objective, reposant à la fois sur le linéaire, le nombre de branchements et la fréquentation estimée.

Par ailleurs, Jean-Claude LECONTE indique que la fosse septique des toilettes publiques s'est dégradée et que des risques de fuite seraient susceptibles de se produire. Il ajoute que le maire lui a demandé de maintenir l'installation fermée jusqu'à sa démolition. Il précise que de nouvelles toilettes seront implantées à proximité du local SNSM et reliées au réseau d'assainissement collectif.

V. Examen des devis relatifs aux diagnostics amiante/HAP pour l'aménagement du bourg

Le maire-adjoint présente les devis reçus pour la réalisation des diagnostics amiante/HAP dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

Entreprise	Montant HT	TVA	TTC
MESNIL SYSTEM	950.00 €	190.00 €	1 140.00 €
CHEVALIER DIAG CM	2 750.00 €	550.00 €	3 300.00 €
SOCOTEC	6 625.00	1 325.00	7 950.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le devis de la société MESNIL SYSTEM.

Plusieurs conseillers municipaux marquent leur étonnement devant le montant de ces devis et les écarts entre chacun d'eux.

VI. Examen des devis relatifs à la géo localisation et au géo référencement des réseaux enterrés pour l'aménagement du bourg

Le maire-adjoint présente les devis reçus pour la géo localisation et le géo référencement des réseaux enterrés, dans le cadre des travaux d'aménagement du bourg.

Entreprise	Montant HT	TVA	TTC
BEAUSSIRE Christophe	4 677.00 €	935.40 €	5 612.40 €
CERENE SERVICES	9 051.00 €	1 810.20 €	10 861.20 €
STGS	9 950.00 €	1 990.00 €	11 940.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le devis de monsieur Christophe BEAUSSIRE.

Plusieurs conseillers municipaux marquent leur étonnement devant le montant de ces devis et les écarts entre chacun d'eux.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 23 janvier 2018

VII. Questions diverses

1. Vœux des sénateurs

Le maire donne lecture au conseil municipal des vœux de messieurs les sénateurs Philippe BAS et Jean BIZET et du député Grégory GALBADON.

2. Location parcelle AX 28p à la SARL MP GH – montant du loyer annuel

Le maire indique que suite à l'autorisation de cession de droit au bail pour la parcelle cadastrée AX 28p (délibération du conseil municipal du 12 décembre 2017), il convient de fixer le montant de la location afin de rédiger le nouveau bail au nom de la SARL MP GH. Il propose de fixer le loyer annuel à 80€ pour les années 2018 à 2020, correspondant au calcul suivant :

- prix m² bâti des terrains des plages : 12 €
- nombre de m² : 20 20 X 12€ = 240€
- construction démontable du 1^{er} juin au 30 sept, soit 4 mois : 240€ X (4/12) = 80€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- décide de fixer le montant du loyer à 80€ par an pour les années 2018 à 2020 ;
- charge le maire de l'accomplissement des formalités et de la signature du bail correspondant.

3. Zone conchylicole : vente d'un hangar avec cession de droit au bail

Le maire donne lecture de la lettre par laquelle maître Hélène ALLIX-GIRARD l'informe de la vente, par madame Mireille ROBINE, du hangar édifié sur la parcelle AB 184, lot 20 du lotissement de la ZAC, à l'EARL LANDRY. La commune étant propriétaire du terrain, le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à intervenir à l'acte de vente en tant que propriétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- accepte la cession du droit au bail du lot 20 de la zone conchylicole au profit de l'EARL LANDRY ;
- charge le maire d'accomplir les formalités nécessaires et l'autorise à signer l'acte notarié, ainsi que tout document se rapportant à cette affaire.

4. Subvention à l'association de fleurissement du pôle de proximité de St-Malo-de-la-Lande

Charly SAUSSAYE donne lecture au conseil municipal de la lettre de M. Jacques DERMILLY, président de l'association de fleurissement du pôle de proximité de St-Malo-de-la-Lande, sollicitent une subvention annuelle de 0.15 € par habitant pour le bon fonctionnement d'une association qui a démontré une utilité et son efficacité. Il demande au conseil municipal de bien vouloir accorder cette subvention.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

5. Éclairage public du stade

Le maire informe le conseil municipal de la diminution du coût d'installation du nouvel éclairage du stade de 4 363.34 € TTC. Alain MARIE donne les explications au conseil municipal.

6. Toilettes sèches à Gonneville ?

Le maire présente au conseil municipal un projet de toilettes sèches à Gonneville. Après en avoir débattu, le conseil municipal décide de ne pas retenir cette solution.

7. Surveillance plage 2018

Jean-Claude LÉCONTE, maire-adjoint aux travaux, rappelle au conseil municipal le coût élevé de la mise à disposition d'un canot pneumatique pour les surveillants de baignade en juillet –août. Il propose au conseil municipal la mise à disposition d'une planche de secours choisie en accord avec les pompiers. Il estime le coût à environ 1 000 €.

Le conseil municipal donne son accord.

8. Préparation du budget 2018 et première réunion de la commission des finances

Le maire demande à chaque commission de prévoir ses dépenses pour l'année 2018, au plus tard au début de mars.

9. Tour de Normandie

Alain MARIE informe le conseil municipal du passage du tour de Normandie à Blainville-sur-mer en mars prochain. Il invite les conseils municipaux à se joindre à l'équipe des signaleurs de l'A.J.B.

10. Aménagement du bourg

Le maire présente au conseil municipal l'avant-projet d'aménagement du bourg. Il en dégage les grands principes. Il invite les commissions des travaux et de l'urbanisme à l'examiner dans les meilleurs délais.

11. Demande d'adhésion à l'académie des maires et élus honoraires de France et au conseil des sages de France

Le maire présente la demande d'adhésion de l'association carrefour des communes. Le conseil municipal décide de ne pas donner suite à cette demande.

L'objet du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22h00.